

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. André Python, Patrick Dimier, Florian Gander, Françoise Sapin, Danièle Magnin, Henry Rappaz, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Sandro Pistis, Ronald Zacharias, Sandra Golay, François Baertschi, Christian Flury, Francisco Valentin, Christian Decorvet

Date de dépôt : 18 août 2017

Proposition de motion pour permettre le paiement en francs suisses à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que des stands lors des Fêtes de Genève ou lors d'autres manifestations sont tenus par des commerçants français ;
- que le franc suisse est la monnaie officielle à Genève ;
- que les consommateurs doivent pouvoir payer avec des cartes de débit/crédit en francs suisses ;
- que les tenanciers de ces stands créent la confusion en débitant des factures en euros, au lieu du franc suisse ;
- que les consommateurs peuvent se voir grugés de sommes conséquentes,

invite le Conseil d'Etat

- à interdire l'utilisation de machines pour cartes de débit/crédit qui sont uniquement libellées en euros lors des manifestations publiques ;
- à faire contrôler attentivement les commerçants venant de l'étranger lors de ces manifestations, afin de ne pas tromper les consommateurs ;
- à veiller attentivement à ce que les tenanciers de stands venant de l'étranger soient informés de nos lois et règlements afin qu'ils s'y conforment.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La protection des consommateurs doit faire partie de nos priorités et nous ne pouvons tolérer que certains abus puissent avoir lieu dans notre canton. Cette action doit être menée préventivement, comme le demande la présente motion.

Suite à une mésaventure arrivée à une habitante de notre canton lors des dernières Fêtes de Genève, il est apparu qu'il y a une lacune au niveau des paiements par carte (de débit ou de crédit) sur les stands tenus par des commerçants venus de France.

Le 7 août, en soirée, cette personne est allée manger avec sa famille sur un stand. Au moment de payer, elle a sorti sa carte Maestro pour régler 85,50 francs. Le lendemain, elle a contrôlé, pour une autre raison, son compte bancaire et a été surprise de voir la somme de 100,59 francs, avec la mention « y compris taxe pour paiement POS à l'étranger (CHF 1.50) ». Pourtant, elle croyait avoir payé en francs suisses, et les repas ont été mangés puis payés sur territoire suisse, au prix suisse... Bien évidemment, il n'y avait pas de facture.

Après avoir réalisé qu'elle avait été grugée de 15 francs, la cliente a demandé des explications et le patron lui a répondu : « Nous, on est français et on n'a pas le programme pour débiter en francs suisses. » Comme d'autres personnes étaient déjà venues pour le même problème, il a remboursé la différence. Mais tous les clients ne se sont pas encore rendu compte de cette pratique plus que douteuse. Certains le réaliseront peut-être quand ils recevront l'extrait de compte mensuel.

Pour ce commerçant, 1 franc suisse égale 1 euro, ce qui ne correspond pas du tout à la réalité, d'autant plus que ses repas n'étaient pas vraiment bon marché. Paie-t-il une TVA, suisse ou française, et sur quelle base ?

Ce qui est arrivé sur ce stand des Fêtes de Genève peut tout aussi bien avoir lieu dans d'autres fêtes populaires et mérite d'être pris au sérieux. Il manque un véritable contrôle de ces commerçants au niveau des devises. On devrait pouvoir payer en francs suisses dans tous ces stands et les appareils de cartes de crédit/débit devraient obligatoirement être libellés en francs suisses dans ces installations festives. Sinon, le risque de confusion est trop important, au détriment des consommateurs.

Cette motion demande que, lors de manifestations publiques, les machines de cartes de crédit/débit soient libellées en francs suisses, afin d'éviter toute confusion et de protéger les consommateurs.

Il est également proposé de surveiller particulièrement les commerçants venant de l'extérieur de Genève qui ne connaissent pas nécessairement les lois et règlements.

De manière plus générale, à Genève on doit pouvoir payer en francs suisses, ce qui est la moindre des choses.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.